

Sport scolaire facultatif (SSF)

Établissement scolaire :		Responsable (nom et prénom) :	
Adresse de l'établissement :		e-mail responsable	
N° de téléphone :		Année scolaire :	

[illegible]

Le service cantonal des sports se réserve le droit d'adapter la demande aux conditions du règlement du sport scolaire facultatif. Pour information, les périodes de 45 minutes sont remboursées au tarif de CHF 58.75. L'État subventionne à raison de 50% la rétribution des monitrices et moniteurs engagé-e-s par les écoles, ceci pour autant que l'activité ne soit pas annoncée simultanément à Jeunesse et Sport (art. 12 du Règlement du sport scolaire facultatif ; RSN 417.105).

À retourner **jusqu'au 30 juin de l'année scolaire concernée** par courriel au service cantonal des sports : service.sports@ne.ch